

DECLARATION D'OPERATIONS DE PIEGEAGE

Application de l'arrêté du 29 janvier 2007 modifié par arrêté ministériel du 18 septembre 2009 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L 427.8 du Code de l'Environnement.

Je soussigné :

Nom – Prénoms :

Adresse :
.....

Qualité : Propriétaire – Fermier – Détenteur du droit de chasse (1)

Agissant en tant que : Titulaire du droit de destruction,
(1) Délégué du titulaire du droit de destruction et avec son accord écrit,
Président de l'ACCA de ayant reçu des
titulaires délégation écrite de leur droit de destruction des animaux nuisibles en application des
dispositions de l'article R422-79 du Code de l'Environnement

Déclare la pose de pièges en vue de la destruction des animaux nuisibles sur le territoire de la
commune de

(1) Rayer les mentions inutiles

Identité des piégeurs

Nom – Prénom	Adresse	N° d'agrément

Désignation des zones où seront tendus les pièges (lieu-dit) :

.....
.....

Animaux nuisibles visés :
.....

Epoque de piégeage (période maximale : du 1^{er} juillet au 30 juin) :

Duau

Fait à _____, le _____

Visa du Maire

Signature

Etabli en double exemplaire, un qui doit être affiché en Mairie et le second que le déclarant doit être en mesure de présenter à toute demande des agents chargés de la police de la chasse